

**CPR-130927**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**COMITÉ DES PROGRAMMES**

**Réunion du 27 septembre 2013**

**8 h 30**

**Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon**

**Campus de Moncton**

**PRÉSENCE :**

Neil Boucher, président  
Sarah Daigle (à distance)  
Pierrette Fortin  
Patrick Maltais  
Jean-François Richard  
Lisa Roy

Sid-Ahmed Selouani (à distance)  
Céline Surette  
Mohamed Touaibia  
Émilie Urbain  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Suzanne LeBlanc, invitée

**Personne excusée :** Pascal Robichaud, registraire

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue à toutes et à tous, et plus particulièrement aux nouveaux membres : Pierrette Fortin, doyenne des Études au Campus d'Edmundston et Jean-François Richard, doyen au Campus de Moncton. Il souhaite la bienvenue à Émilie Urbain, étudiante, qui entame un deuxième mandat. Le président constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R : 01-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-130620**

**R : 02-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-130620 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

**4. CORRESPONDANCE**

- Lettre de monsieur Francis LeBlanc, doyen de la Faculté des sciences, adressée à monsieur Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier, à monsieur Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, et à madame Lise Dubois, doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, datée du 26 juin 2013 ayant comme objet « Nouveau doctorat – lettre d'intention ».

**5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES**

Voir point 9.2.

**6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130620**

6.1 **(5.3) Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – majeure et mineure en géographie (doc. 4D/12-13)**

Aucun nouveau document.

6.2 **(5.4) Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – majeure et mineure en études françaises (doc. 7C/12-13)**

Aucun nouveau document.

6.3 **(5.5) Suivi au SAC-130307 – Reconfiguration du programme de la mineure en sciences sociales (13B/12-13)**

Aucun nouveau document.

6.4 **(20) Modification du cours – EDUC6238 (51/12-13)**

Aucun nouveau document.

**7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412**

7.1 **(17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)**

Aucun nouveau document.

**8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130322**

**8.1 (5.3) Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières (doc. 41/12-13)**

Aucun nouveau document.

**9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130208**

**9.1 (5.1) Reconfiguration du programme de B. Sc. (Nutrition) (doc. 14 et 14A/12-13)**

Aucun nouveau document.

**9.2 (5.4) Reconfiguration du Baccalauréat en travail social (doc. 31/12-13)**

Le président présente les réponses de l'École de travail social aux questions posées dans le procès-verbal CPR-130208. Le Comité est d'avis que les réponses sont satisfaisantes, que toutes les consultations auprès des unités ont été faites, et que le dossier est prêt pour la présentation au Sénat académique.

**R : 03-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en travail social (années préparatoires et programme régulier). »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**R : 04-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en travail social (années préparatoires et programme régulier), le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : TSOC2000 Fondements de l'intervention; TSOC3103 Travail social personnel; TSOC3109 Stage de formation pratique I; TSOC3113 Travail social des groupes; TSOC3123 Séminaire d'intégration; TSOC3133 Travail social collectif I; TSOC3203 Dynamiques familiales; TSOC3303 Politiques & sécurité sociales; TSOC3313 Évolution du TS et des s. soc.; TSOC4103 Intervention psychosociale; TSOC4105 Études en intervention (cours à contenu variable); TSOC4115 Alcoolisme et toxicomanies; TSOC4123 Intervention féministe; TSOC4125 TS et santé mentale; TSOC4133 Médiation familiale; TSOC4135 TS, sexualité et abus sexuel; TSOC4145 TS et protection de l'enfance; TSOC4153 Thérapie familiale; TSOC4155 Intervention interculturelle; TSOC4163 Séminaire professionnel (cours à contenu variable); TSOC4165 TS et vieillissement; TSOC4173 TS auprès d'enfants et d'ados; TSOC4175 TS en contexte de violence; TSOC4203*

9.2 **(5.4) Reconfiguration du Baccalauréat en travail social (doc. 31/12-13) (suite)****R : 04-CPR-130927 (suite)**

Analyse des problèmes sociaux; TSOC4213 TS, femmes & changement social; TSOC4223 Groupes et solidarités; TSOC4233 Travail social collectif II; TSOC4303 Droit et travail social; TSOC4313 Éthique du travail social; TSOC4403 Recherche en travail social; TSOC4413 Séminaire de recherche en TS; TSOC5112 Stage de formation pratique II; TSOC5303 État et programmes sociaux; TSOC5403 Séminaire de synthèse; et TSOC5413 Mémoire de fin d'études. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**R : 05-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en travail social (Années préparatoires et programme régulier), le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : TSOC1103 Travail social personnel; TSOC1109 Stage de formation pratique I; TSOC1113 Travail social des groupes; TSOC1123 Séminaire d'intégration; TSOC1133 Travail social collectif; TSOC1203 Dynamiques familiales; TSOC1303 Fondements de l'intervention; TSOC1305 Politiques & sécurité sociales; TSOC1313 Évolution du TS et des s. soc.; TSOC2103 Intervention psychosociale; TSOC2105 Études en intervention; TSOC2115 Alcoolisme et toxicomanies; TSOC2123 Intervention féministe; TSOC2125 TS et santé mentale; TSOC2133 Médiation familiale; TSOC2135 TS, sexualité et abus sexuel; TSOC2143 Travail social familial; TSOC2145 TS et protection de l'enfance; TSOC2153 Thérapie familiale; TSOC2155 Intervention interculturelle; TSOC2163 Séminaire professionnel; TSOC2165 TS et troisième âge; TSOC2175 TS et violence familiale; TSOC2203 Analyse des problèmes sociaux; TSOC2213 TS, femmes & changement social; TSOC2223 Groupes et solidarités; TSOC2303 Droit et travail social; TSOC2313 Éthique du travail social; TSOC2403 Recherche – action en TS; TSOC2413 Séminaire de recherche – action; TSOC3112 Stage de formation pratique II; TSOC3305 État et programmes sociaux; TSOC3403 Séminaire de synthèse; et TSOC3413 Mémoire de fin d'études. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**R : 06-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle TSOC. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

9.2 **(5.4) Reconfiguration du Baccalauréat en travail social (doc. 31/12-13)** (suite)**R : 07-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale. »

Vote sur R07	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

**10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**10.1 **(12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

10.2 **(13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

**11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418**11.1 **(4.2) Programmes de mineure non conforme**

Aucun nouveau document.

**12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208**12.1 **(21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)**

Aucun nouveau document.

**13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108**13.1 **(16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieurs en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

## 14. PROGRAMMES ARTICULÉS – CONDITION DE MAINTIEN (DOC. 52/12-13)

Le président explique que les programmes articulés offerts à la Faculté des sciences sont soumis à un contingent de 6 ou 9 étudiantes et étudiants par année. Il explique que des difficultés importantes surviennent lorsqu'une étudiante ou un étudiant échoue des cours de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année. Ceci a alors un impact sur le contingent et créé des situations problématiques en raison des contingents liés aux laboratoires et aux salles de classe. En raison de ce problème, la Faculté souhaite développer une condition de maintien où l'étudiante ou l'étudiant pourrait être exclu du programme si elle ou il ne réussit pas à compléter tous les cours obligatoires et les stages selon la séquence du programme.

Le Comité des programmes discute de la demande. Certains membres auraient aimé recevoir des statistiques par rapport au gonflement des cohortes. Certains membres sont d'avis que la sanction est sévère pour une étudiante ou un étudiant qui échoue un seul cours. Par ailleurs, d'autres membres sont d'avis que le programme doit respecter les ententes avec les partenaires, notamment le CCNB et les hôpitaux où les stages ont lieu. Le Comité note que la condition est rédigée au conditionnel ce qui laisse entendre que ceci serait un dernier recours. La proposition suivante est mise aux voix.

**R : 08-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux critères de promotion pour les programmes articulés de Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques, de Baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical et de Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire. »

## Vote sur R08

Pour : 7

Contre : 2

## ADOPTÉE

15. DEMANDE DE MODIFICATION DU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (MARKETING) ET DU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (MARKETING – RÉGIME COOPÉRATIF) (DOC. 53/12-13)

**R : 09-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au cours ADMK3370 Recherche commerciale II afin que le cours ADGO3461 Statistique en gestion devienne un cours concomitant. »

Vote sur R09

## unanime

## ADOPTÉE

**15. DEMANDE DE MODIFICATION DU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (MARKETING) ET DU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (MARKETING – RÉGIME COOPÉRATIF) (DOC. 53/12-13) (suite)**

**R : 10-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au profil du programme afin que le cours ADMK 3384 Gestion de l'approche client soit ajouté dans la liste des cours à option de la discipline principale des programmes de Baccalauréat en administration des affaires (marketing) (régime régulier et régime coopératif). »*

Vote sur R10	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

**16. PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME ARTICULÉ DE BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION (DOC. 55/12-13)**

Le président présente le nouveau programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion des réseaux de distribution. Il présente les objectifs du programme, le contenu du programme et les besoins. Il note le potentiel que représente ce secteur dans la province. Le programme suit la formule 2 + 2. L'étudiante ou l'étudiant s'inscrit d'abord au CCNB dans le programme *Administration des affaires – logistique et transport* pour une période de 2 ans et, par la suite, à l'option de poursuivre ses études à l'Université de Moncton pour une période de 2 ans. Le programme de baccalauréat compte 120 crédits et respecte les paramètres du projet de la reconfiguration des programmes.

Les points suivants sont soulevés :

- Dans le formulaire CPR-1, au point 2.2, 3<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, le Comité ne comprend pas l'expression « étudiante ou étudiant payant à l'Université de Moncton ». Le Comité aimerait recevoir une explication ou une réécriture du paragraphe.
- Dans le formulaire CPR-1, au point 5.1, l'explication retrouvée ne discute pas des relations avec les programmes existants au CCNB. On n'y retrouve pas le lien entre le programme collégial et le programme universitaire. Le Comité aimerait connaître la valeur ajoutée de ce programme et le lien avec le programme proposé.
- Dans le formulaire CPR-1, dans le tableau 5, le Comité note que le cours ANGL1042 est exigé pour l'atteinte de l'OFG-9. Le Comité considère que ce niveau est élevé pour un programme articulé. Le Comité aimerait connaître les raisons principales qui ont motivé ce choix.
- Dans le formulaire CPR-1, le Comité note qu'il y a deux tableaux 5. Une correction serait appréciée.

**16. PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME ARTICULÉ DE BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION (DOC. 55/12-13) (suite)**

- Le Comité note que le formulaire CPR-4 n'est pas complet (ex. heures en classe, objectifs, etc.).
- Dans le formulaire CPR-5, pour le cours ADMN2250 Gérer aujourd'hui, dans la case *Destinataires*, il faut lire B.appl. G.R.D.
- Dans le formulaire CPR-5, pour le cours ADMN2250 Gérer aujourd'hui, les objectifs du cours ne semblent pas suggérer une application de la gestion, mais plutôt une explication des concepts. Le Comité estime que ce cours devrait avoir 3 ou 4 objectifs.

Le Comité est partagé sur la question de la formule 2 + 2. Certains membres indiquent que cette formule n'est pas avantageuse pour l'Université de Moncton puisque les étudiantes et les étudiants reçoivent un diplôme du CCNB après la deuxième année. On risque de créer des programmes pour quelques étudiants seulement. D'autres membres estiment que l'on récupère certaines étudiantes et certains étudiants qui ne souhaitaient pas s'inscrire dans une université au départ et que l'on en tire un avantage en ce sens.

**Suivi : Faculté d'administration**

**17. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE (PROFIL PROFESSIONNEL) (DOC. 1/13-14)**

Le président présente les modifications proposées au programme de doctorat en psychologie (profil professionnel). On note la création de trois nouveaux cours de stage et l'abolition de trois cours de stage professionnel. De plus, on note une modification dans la séquence des cours dans le nouveau profil du programme.

Le Comité des programmes ne soulève aucune question au sujet de la création et de l'abolition des cours. Toutefois, le dossier ne présente pas les motifs qui expliquent les raisons des modifications au profil du programme. Certains cours offerts en deuxième année sont maintenant offerts en première année et inversement. Le Comité des programmes aimerait obtenir les raisons relativement à ces changements.

**Suivi : FESR**

**18. CRÉATION DES DEUX COURS EN BIOLOGIE (DOC. 2/13-14)**

Le président explique la demande de création de deux cours en biologie, soit BIOL 4383 Intro. à la bio-informatique et BIOL4381 T.P. en bio-informatique. Bien que le Comité reconnaissse le mérite de la création de ces deux cours, les questions et points suivants sont soulevés :

- En ajoutant le préalable BICH2023, ce cours serait disponible aux étudiantes et aux étudiants en chimie et biochimie. Le Comité aimerait savoir si ceci est possible.

**18. CRÉATION DES DEUX COURS EN BIOLOGIE (DOC. 2/13-14) (suite)**

- Dans les deux formulaires CPR-4, on note dans l'entête que le Département est bien le Département de biologie et non l'UARD.
- Dans le formulaire CPR-4, dans la description du cours BIOL4381, la dernière phrase, le Comité suggère l'écriture suivante : « Initiation à l'environnement des systèmes d'exploitation libres et à la plateforme dédiée à l'analyse des données de génomique. »
- Est-ce que les étudiantes et les étudiants inscrits dans les programmes d'informatique et physique sont éligibles pour le cours?

Le Comité note que le formulaire CPR-2 et le formulaire CPR-10 ne sont pas présents dans le dossier. Le Secrétariat général souhaite recevoir une refonte du dossier incluant les deux nouveaux formulaires CPR-2 et CPR-10.

**Suivi : Faculté des sciences**

**19. CRÉATION D'UN NOUVEAU COURS DOUBLE SIGLÉ SOCIOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE (DOC. 3/13-14)**

Le président explique que le département de sociologie et le département de science politique souhaitent la création d'un nouveau cours double-siglé, soit le cours SOCI/SCPO3620 *Dynamiques migratoires*. Le Comité soulève les points suivants :

- Dans la note de service du directeur du département de science politique, il n'y a pas d'indications que l'UARD a adopté le nouveau cours. Une clarification serait appréciée.

Le Comité note que le formulaire CPR-2 et le formulaire CPR-10 ne sont pas présents dans le dossier. Le Secrétariat général souhaite recevoir une refonte du dossier incluant les deux nouveaux formulaires CPR-2 et CPR-10.

**Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales**

**20. NOUVEAU RÈGLEMENT 1.6.2 – COURS MUTUELLEMENT EXCLUSIFS (DOC. 4/13-14)**

**R : 11-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption du règlement universitaire 1.6.12 portant sur les cours mutuellement exclusifs.* »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

## 21. MODIFICATION DE PROFIL – PROGRAMMES BAA (GESTION DES OPÉRATIONS) ET BAA (GESTION DES OPÉRATIONS – RÉGIME COOPÉRATIF) (DOC. 5/13-14)

**R : 12-CPR-130927**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au profil du programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations) et au programme de Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations – régime coopératif) afin que le cours obligatoire GMEC3825 Santé, sécurité et ergonomie soit remplacé par le cours GCIV 5010 Lois et déontologie, »

Vote sur R12

## unanime

## ADOPTÉE

## 22. PROGRAMMES SUSPENDUS

Le Répertoire des cours de 1<sup>er</sup> cycle indique que les admissions aux programmes suivants sont suspendues : 1) Baccalauréat appliqué en agroforesterie; 2) Mineure en études du vieillissement; 3) Baccalauréat ès sciences (spécialisation en chimie) – Régime coopératif; 4) Baccalauréat ès sciences (Majeure en chimie) – Régime coopératif; 5) Baccalauréat ès sciences (Spécialisation en physique) – régime coopératif; 6) Certificat en gérontologie.

Le Comité des programmes note que (3), (4) et (5) ont été abolis récemment au Sénat académique. Les remarques peuvent être retirées du Répertoire.

Pour les autres programmes, le Comité des programmes souhaite que la secrétaire générale communique avec les unités afin de faire un suivi sur le dossier.

## **Suivi : Secrétaire générale**

## 23. AFFAIRES NOUVELLES

## Éléments généraux

Le Comité des programmes discute longuement du fait que certains formulaires, notamment le CPR-4, ne sont pas toujours remplis correctement. On note par exemple que les objectifs de cours sont parfois absents ou ne sont pas rédigés correctement. On note aussi que les descriptions de cours sont parfois incomplètes ou ne correspondent pas au titre du cours. Certains membres sont d'avis que le Comité des programmes devrait jouer un plus grand rôle afin d'encourager une formation *par intention* plutôt que *par accident*.

La discussion porte aussi sur l'importance du projet de la reconfiguration des programmes et le travail colossal dans les unités pour réorienter des programmes, reconstruire des contenus, repenser les descriptions de cours et autres. D'autres membres notent qu'il y a déjà des lourdeurs dans les processus liés au Comité des programmes.

**23. AFFAIRES NOUVELLES** (suite)

Le Comité des programmes est d'avis que, dans un premier temps, la discussion devrait avoir lieu à la RDD.

**Suivi : VRER**

**24. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le mardi 15 octobre à 13 h 30.

**25. CLÔTURE**

La séance est levée à 11 h 35.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Neil Boucher, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale